

Revue du Nouvel-Ontario

REVUE DU  
NOUVEL-  
ONTARIO

# Éléments pour une sociologie spontanée de la question de l'université francophone au Manitoba en écho au désastre de la Laurentian

Patrick-M. Noël

Number 46-47, 2021–2022

Pour l'université française à Sudbury

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1102596ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1102596ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (print)

1918-7505 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Noël, P.-M. (2021). Éléments pour une sociologie spontanée de la question de l'université francophone au Manitoba en écho au désastre de la Laurentian. *Revue du Nouvel-Ontario*, (46-47), 153–170. <https://doi.org/10.7202/1102596ar>

Tous droits réservés © Institut franco-ontarien, 2022

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

é  
rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Éléments pour une sociologie spontanée de la question de l'université francophone au Manitoba en écho au désastre de la Laurentian

**PATRICK-M. NOËL**

*Université de Saint-Boniface*

Nous nous proposons de présenter quelques réflexions sur la situation de l'Université dans le milieu minoritaire francophone du Manitoba. Notre présentation ne se veut pas une analyse sociologique rigoureuse de cette situation; elle ne cherche pas non plus à dresser un bilan de la situation. Tout au plus, nous nous livrons à quelques remarques plutôt impressionnistes nourries de notre expérience en tant que président de l'Acfas-Manitoba, vice-président de l'Association des professeur.e.s et professionnel.le.s de l'Université de Saint-Boniface (APPUSB), secrétaire de la Fédération des associations de professeur.e.s des universités du Manitoba (FAPUM) et professeur à l'Université de Saint-Boniface. Ces remarques se veulent en quelque sorte un écho manitobain au désastre de la Laurentian<sup>1</sup>. Mon texte comporte deux

---

<sup>1</sup> Je ne reviendrai pas ici sur les tenants et les aboutissants de ce scandale qui est toujours en cours. Je renvoie les lecteurs aux autres contributions de ce numéro. Voir aussi « Licencier massif et annulation de 69 programmes à l'Université Laurentienne », disponible à l'adresse suivante : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1784144/nord-ontario-enseignement-francais-programmes-abolis>.

grandes parties. La première brosse un portrait nécessairement schématisé des universités au Manitoba, auquel s'ajoute un souci pour la question du français, la deuxième partie présente les récents développements entourant la situation des universités au Manitoba.

## **1. L'Université au Manitoba**

Le système universitaire public au Manitoba se compose de quatre universités : trois anglophones et une francophone. Il n'y a donc pas d'université bilingue au Manitoba, comme la Laurentian University. La plus grande université pour ce qui est des effectifs est l'University of Manitoba, qui est située dans la capitale à Winnipeg. Bien qu'elle ait été fondée en 1877, elle n'est cependant pas la plus ancienne, étant originellement une créature de l'Université de Saint-Boniface. L'University of Manitoba est anglophone, mais elle compte un département de langues romanes où le français a une place importante, comme objet et langue d'enseignement et de recherche. Il vaut aussi la peine de souligner que les corps professoral et étudiant comportent plusieurs francophones et francophiles, comme l'atteste leur participation aux activités de l'Acfas-Manitoba. Par exemple, le concours manitobain, « Ma thèse en 180 secondes », est organisé par un professeur de la Faculté de médecine de cette université, Jean-Éric Ghia. La deuxième université en importance est l'University of Winnipeg dont les origines remontent aussi au 19<sup>e</sup> siècle, bien que sa refondation ne remonte qu'aux années 1960. Située en plein centre-ville, cette université anglophone se démarque notamment par ses liens étroits et multiples avec les communautés autochtones. On y trouve également un département de French Studies ainsi que des francophones au sein de son corps

professoral et enseignant. Par exemple, deux de ses professeurs siègent au comité de direction du plus important centre de recherche de la francophonie de l'Ouest canadien, soit le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO). La troisième université publique anglophone se situe à l'extérieur de Winnipeg, « en région », soit dans la ville de Brandon, l'University of Brandon. Cette université dessert particulièrement, mais pas exclusivement les communautés du Sud-Ouest manitobain. Cette université a un département de langues classiques et modernes où le français détient une place importante. Encore une fois, on retrouve des francophones au sein de son corps professoral et étudiant. Soulignons que des professeurs sont membres de l'exécutif de l'Acfas-Manitoba. Bref, dans ces trois universités publiques anglophones, on donne certains cours en français et des professeurs œuvrent en français. L'Acfas-Manitoba et le CEFCO jouent un rôle essentiel pour ces professeurs, nous y reviendrons.

Le Manitoba a aussi une quatrième université publique qui est pleinement francophone, l'Université de Saint-Boniface (USB). Ses origines remontant à la fondation de la colonie de la rivière Rouge il y a plus de 200 ans, elle peut être qualifiée du plus ancien établissement universitaire de la province. Il va sans dire que cette université joue un rôle de premier plan dans l'épanouissement de la communauté francophone du Manitoba. Ses étudiants se rattachent à trois groupes, qui participent de la diversité grandissante de la francophonie de la province<sup>2</sup> : 1) les Métis francophones et les francophones « de souche »;

---

<sup>2</sup> Il n'est pas anodin que la Société franco-manitobaine, principal porte-parole des francophones de la province, ait été récemment renommée Société de la francophonie manitobaine pour marquer la diversification de la francophonie.

2) les étudiants internationaux (notamment de la France, de la Belgique, du Maghreb, de l'Afrique de l'Ouest); 3) les étudiants anglophones issus des écoles d'immersion française. Le Collège de Saint-Boniface, qui a été constitué en 1871, est devenu en 2005 le Collège universitaire de Saint-Boniface, avant d'acquiescer sa charte universitaire en 2011 pour devenir l'Université de Saint-Boniface<sup>3</sup>. Il va sans dire qu'étant le seul établissement d'enseignement postsecondaire francophone de la province, l'USB joue un rôle de premier plan dans la croissance et le développement linguistique, culturel, social et économique de la collectivité d'expression française<sup>4</sup>. Elle est sans contredit un facteur important à considérer lorsqu'on s'interroge sur la situation de l'université dans le milieu minoritaire francophone manitobain.

Avant de discuter des récents développements concernant l'université au Manitoba, j'aimerais revenir rapidement sur deux institutions para-universitaires essentielles pour comprendre la situation des universités dans le milieu minoritaire francophone, à savoir le CEFCO et l'Acfas-Manitoba.

Le CEFCO a été fondé en 1978. Il a tenu son 27<sup>e</sup> colloque, intitulé « Privilèges et marginalisations dans la francophonie canadienne », les 24, 25 et 26 mars 2022 à l'University of Regina et son 28<sup>e</sup>, en partenariat avec la Chaire de recherche du Canada de niveau 1 sur les migrations, les circulations et les communautés francophones, sur le thème « Déplacements et contacts : l'Ouest canadien,

---

<sup>3</sup> L'Université de Saint-Boniface détient son propre sénat et bureau des gouverneurs, mais est toujours affiliée à l'University of Manitoba, notamment en ce qui concerne les ressources bibliothécaires et les programmes.

<sup>4</sup> *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*, disponible à l'adresse suivante : <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/2011/c01611f.php>

l'Amérique et le monde francophone », du 21 au 24 septembre 2022. Ce faisant, le CEFECO poursuit une longue et riche tradition et témoigne de sa vitalité, de sa vigueur et de son inscription dans une histoire dont les fondations ont été posées il y a plus de 40 ans. Depuis leurs débuts, les colloques du CEFECO représentent un lieu de sociabilité savante exceptionnel pour la francophonie universitaire de l'Ouest. Aussi, et de manière tout aussi importante, le CEFECO, par le biais de ses colloques, de sa revue, les *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, et de ses diverses publications, a contribué à légitimer comme objet de connaissance les communautés francophones de l'Ouest et à les « insérer dans les domaines des savoirs<sup>5</sup> ». Il n'est pas exagéré en ce sens de dire qu'un espace spécifique et autonome – un champ, dirait Pierre Bourdieu<sup>6</sup> – de production, de diffusion et d'évaluation des connaissances sur les sociétés francophones de l'Ouest a pu se constituer grâce au CEFECO. Ce dernier a en effet joué un rôle moteur dans l'émergence d'un discours savant sur l'Ouest francophone, libéré des injonctions, des sollicitations et des pressions provenant de l'espace public sans pour autant les ignorer, loin s'en faut. En effet, comme le souligne Paul Dubé, le CEFECO « a aussi été un lieu de participation pour la communauté qui [...] y a toujours trouvé un espace où s'exprimer, prendre la parole, manifester, entre autres, ses réflexions, ses besoins, ses angoisses, ses peurs, ses désirs et ses engagements<sup>7</sup> ». C'est en ayant ce rapport médiatisé à la société que le CEFECO peut le

<sup>5</sup> Paul Dubé, « Le CEFECO, d'hier à demain : un vecteur de rencontres et de réflexions pour un imaginaire de la francophonie de l'Ouest canadien », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 30, n° 2, 2018, p. 252.

<sup>6</sup> Pierre Bourdieu, « Un monde à part », *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, p. 67-166.

<sup>7</sup> P. Dubé, *loc cit.*, p. 252.

mieux remplir son objectif, soit « d'être l'écho, le reflet (recherche, documentation), une résonance, le retentissement (publication, diffusion) d'une nouvelle francophonie qui commence à prendre forme dans la foulée d'une évolution historique des communautés francophones en situation minoritaire<sup>8</sup> ». À ce titre, le CEFCO est un dispositif de la « complétude institutionnelle<sup>9</sup> » des communautés francophones de l'Ouest canadien.

Toutefois, le CEFCO ne peut rassembler les universitaires qui ne travaillent pas sur les questions portant sur la francophonie de l'Ouest. Sont ainsi privés de cet important lieu de sociabilité savante les chercheurs francophones œuvrant dans l'Ouest canadien, mais dont les intérêts de recherche ne portent pas sur l'Ouest. Pensons par exemple aux praticiens des sciences expérimentales ou aux historiens travaillant sur l'Europe. En fait, les chercheurs francophones ne travaillant pas sur les communautés francophones constituent le véritable angle mort de la question de l'Université en milieu minoritaire. À cet égard, un récent projet de recherche auquel participent des professeurs de l'Université de Saint-Boniface et de l'University of Brandon a été mis sur pied pour dresser un portrait à la fois sociologique et épistémologique de la recherche francophone au Manitoba ne portant pas sur la francophonie manitobaine<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>9</sup> Raymond Breton, « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, vol. 70, no 2, 1964, p. 193-205.

<sup>10</sup> Eftihia Mihelakis et Patrick Noël, « L'identité de la recherche en français au Manitoba : aspects sociologiques et épistémologiques », projet de recherche en cours en partenariat avec l'Acfas-Manitoba.

C'est pour abolir cette limite, du moins en partie, que l'Acfas-Manitoba s'est constituée en 1989<sup>11</sup>. En effet, ce satellite régional de l'Acfas est un acteur majeur de la sociabilité savante francophone au Manitoba sans égard à la nature de l'objet de recherche des universitaires s'y investissant. L'organisme tient depuis plusieurs années un cycle de conférences, nommées les conférences-midi de l'Acfas-Manitoba, où des chercheurs d'ici comme d'ailleurs viennent présenter *en français* leurs recherches. L'Acfas-Manitoba dessert également les étudiants en organisant annuellement une Journée du Savoir, au cours de laquelle ils sont invités à faire l'expérience d'une communication savante. De plus, l'Acfas-Manitoba s'est récemment associée aux Services aux étudiants de l'USB pour tenir les Dialogues du Savoir, où les étudiants peuvent, lors d'une discussion informelle, présenter des travaux qu'ils ont réalisés dans un cours à d'autres étudiants et professeurs. Notons également que l'Acfas-Manitoba dispose d'un budget pour financer sur demande d'autres activités savantes se déroulant en français au Manitoba, comme le concours provincial « Ma thèse en 180 secondes ». Enfin, soulignons que l'Acfas-Manitoba permet d'avoir accès à un réseau pancanadien qui vise à promouvoir la science en français et à augmenter la visibilité de la recherche manitobaine en français dans ce réseau.

---

<sup>11</sup> Laura Pelletier, « Acfas et francophonie canadienne : toute une histoire... », *Magazine de l'Acfas*, 8 mai 2019, <https://www.acfas.ca/publications/magazine/2019/05/acfas-francophonie-canadienne-toute-histoire> (25 juillet 2022).



## **2. Bilan des récents développements concernant la situation des universités au Manitoba**

Or l'Université de Saint-Boniface, comme les autres universités du Manitoba, est en train de se fragiliser, notamment depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 2016. Après une dizaine d'années de gouvernement néo-démocrate, les conservateurs, comme il se doit, ont décidé d'implanter un régime d'austérité qui mine l'ensemble des services publics, y compris l'université. Voici un exposé schématique de ce démantèlement.

Les conservateurs ont jusqu'en 2020<sup>12</sup> placé les universités sous la responsabilité du ministère du Développement économique et de la Formation, alors que l'enseignement postsecondaire relevait du ministère de l'Éducation auparavant. Cette décision en dit long sur la conception de l'université que se fait le gouvernement conservateur. Selon cette conception foncièrement instrumentale, les universités sont avant tout au service des entreprises et de l'industrie. Elles doivent répondre aux besoins du marché du travail. Dans cette optique, le gouvernement cherche à resserrer les liens entre les universités et l'industrie. Le 19 décembre 2019, le ministre Ralph Eichler, dans une lettre de mandat envoyée aux universités manitobaines, défendait une vision réductrice de l'Université qui, selon lui, devrait être au service du marché du travail, de l'économie et de l'industrie. Si le ministre reconnaît que « [l]a réussite peut prendre diverses formes, depuis l'obtention d'un emploi à la fin de ses études à l'accumulation de plusieurs diplômes », il souligne qu'« au bout du

<sup>12</sup> Depuis 2020, les universités relèvent du ministre de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration. Notons qu'en date du 25 juillet 2022, le site de ce ministère n'a toujours pas été traduit en français... (<https://www.manitoba.ca/aesi/>).

compte, les étudiants feront valoir leurs compétences sur le marché du travail et répondront aux besoins en main-d'œuvre du Manitoba<sup>13</sup> ». Cette conception instrumentaliste et utilitariste de l'Université est inquiétante. Elle dénature une institution millénaire et la détourne de sa mission réelle, celle de conserver, de transmettre et de faire avancer les savoirs et, ce faisant, de former des citoyens qui ont un esprit critique.

Au début de 2020, le gouvernement Pallister a concrétisé ses intentions en créant l'Economic Opportunities Advisory Board, un comité consultatif composé de personnes du secteur privé, qui serait notamment chargé d'orienter les programmes des universités selon les besoins du marché<sup>14</sup>. On s'est demandé si ce comité avait le droit de s'ingérer dans la détermination des programmes universitaires, fonction qui est pourtant légalement réservée au Sénat, la plus haute instance de l'Université<sup>15</sup>. Si oui, cela constituerait une atteinte grave à son autonomie et, de manière générale, à la liberté intellectuelle des universitaires. Sans cette autonomie et cette liberté, l'Université comme bien public cessera d'exister.

Dans ces circonstances, l'USB a-t-elle à s'inquiéter d'une telle vision idéologique, qui va à l'encontre de celle qui est généralement prônée dans les milieux universitaires? Comment l'administration entend-elle assurer la

---

<sup>13</sup> Ralph Eichler, « Lettre de mandat aux universités », 19 décembre 2019, [https://www.edu.gov.mb.ca/des/pdf/lettre\\_mandat.pdf](https://www.edu.gov.mb.ca/des/pdf/lettre_mandat.pdf).

<sup>14</sup> « Premier's Economic Opportunities Advisory Board Established to Lead Manitoba's Economic Recovery and Growth », 13 mai 2020, <https://news.gov.mb.ca/news/index.html?item=48137&posted=2020-05-13> (25 juillet 2022).

<sup>15</sup> Patrick Noël et Étienne Rivard, « Pallister mine le financement et l'autonomie des universités », *La Liberté*, 3 juin 2020, reproduit sur : <https://www.appusb.ca/pallister-mine-le-financement-et-lautonomie-des-universites/> (25 juillet 2012).

diversité des programmes des universités si le conseil consultatif du premier ministre sur les possibilités économiques recommande la suppression de programmes non rentables? Enfin, l'administration accepterait-elle des fonds du gouvernement si celui-ci l'obligeait à les dépenser dans un domaine précis sur la base d'une priorisation des programmes répondant uniquement aux besoins du marché du travail manitobain? Les récentes « bonnes nouvelles » concernant l'octroi d'un nouveau financement permanent aux sciences infirmières et à la Faculté d'éducation<sup>16</sup> ne sont-elles pas déjà un exemple d'une telle décision? Le nouveau financement ne semble dirigé que vers les programmes professionnels. Il est aussi significatif qu'avec ce nouveau financement, l'administration de l'USB procède à l'embauche non pas de professeurs-chercheurs, mais de professionnels-enseignants. Dans la convention collective de l'APPUSB, il est indiqué que ces derniers, contrairement aux premiers, n'ont aucune obligation en matière de recherche<sup>17</sup>. Ainsi, la mission fondamentale de l'Université se trouve déformée car elle se trouve réduite à l'enseignement.

---

<sup>16</sup> Il vaut la peine de souligner que cette annonce d'un nouveau financement récurrent s'est faite en grande pompe avec des banderoles contenant des fautes de français... Le gouvernement conservateur, par l'intermédiaire de sa ministre des Affaires francophones (!), a annoncé un investissement dans la Faculté d'éducation pour « progresser ensemble[sic] ». L'éducation en français au Manitoba mérite en effet d'être financée! (<https://twitter.com/MLASquires/status/1491192363250823172>)

<sup>17</sup> *Convention collective entre l'Université de Saint-Boniface et le Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba et d'employés généraux au Manitoba (2016-2020)*, reproduit sur : [https://www.appusb.ca/wp-content/uploads/2020/05/convention\\_collective\\_appusb\\_section\\_locale\\_148\\_du\\_1\\_aout\\_2016\\_au\\_31\\_juillet\\_2020-1.pdf](https://www.appusb.ca/wp-content/uploads/2020/05/convention_collective_appusb_section_locale_148_du_1_aout_2016_au_31_juillet_2020-1.pdf) (25 juillet 2022).

Par ailleurs, le gouvernement nuit à l'épanouissement de l'Université, voire menace sa survie même, en coupant dans son financement opérationnel. Depuis qu'ils sont au pouvoir, les conservateurs réduisent les octrois provinciaux aux universités. Le gouvernement se sert présentement de la crise pandémique comme prétexte pour nourrir son entreprise de sabotage de l'enseignement supérieur, qu'il souhaite transformer en une simple usine répondant aux besoins du marché du travail. En l'espace de cinq ans, le financement provincial des universités a été réduit d'environ 15 %! Pourtant, les inscriptions sont en hausse. Résultat : pour compenser la perte des octrois provinciaux, les droits de scolarité ont augmenté de près de 40 % en cinq ans! Je vous laisse tirer vos propres conclusions quant aux effets sur l'accessibilité...

Si les universités n'ont plus le financement nécessaire, elles devront envisager de réduire leurs programmes. Dans le cas d'une communauté francophone minoritaire comme celle du Manitoba, où les facultés et les départements universitaires sont déjà réduits au minimum, la moindre suppression de poste menace la viabilité des programmes d'enseignement. En raison d'un sous-financement, les universités pourront aussi décider de « refile la facture » aux étudiants et aux étudiantes, qui ne cessent de voir les droits de scolarité augmenter, alors qu'ils font face à de nouvelles difficultés financières et psychologiques : rareté des emplois, coûts à assumer pour suivre l'enseignement à distance, nouveaux défis d'apprentissage, comme l'auto-discipline à la maison, ainsi que l'angoisse et l'anxiété générées par l'incertitude entourant la pandémie. Ainsi, l'austérité a pour effet de réduire l'accès à l'enseignement universitaire précisément au moment où les étudiants et les étudiantes en ont le plus besoin pour développer une

résilience, un esprit critique et une conscience citoyenne. Pour ces raisons, nous devons investir plus que jamais dans l'Université pour la rendre accessible au plus grand nombre et lui permettre ainsi de jouer son rôle crucial dans la prospérité sociale et économique de la province. N'oublions pas que la pandémie a entraîné beaucoup de dépenses imprévues pour organiser le télétravail et l'enseignement à distance. Les employés travaillent plus que jamais pour s'assurer que la mission sociale des Universités puisse être remplie. Ce n'est pas le temps de priver les universités de ressources.

À cet égard, au début de la pandémie, en avril 2020, le gouvernement a décidé de demander aux administrations des quatre universités publiques de la province de préparer en l'espace d'une semaine – cinq jours ouvrables! – des budgets d'urgence prévoyant une réduction de l'octroi provincial de l'ordre de 10 % (a), 20 % (b) et 30 % (c)! Faut-il rappeler que les universités fonctionnaient à plein régime et que tous les membres du personnel essayaient de faire leur travail en dépit de la situation anxiogène? Le gouvernement prétendait que ces restrictions budgétaires étaient nécessaires pour redistribuer les fonds publics dans le système de santé. Conscient des clauses inscrites dans les conventions collectives permettant aux universités d'effectuer des mises à pied au sein du corps professoral pour des raisons financières, le ministre du Développement économique et de la Formation a vu la crise comme une occasion pour les administrateurs des universités de se débarrasser du « bois mort », tout en maintenant en poste les professeurs plus talentueux. Le ministre n'a cependant jamais envisagé que certaines institutions ne survivraient pas en tant qu'universités à part entière avec les compressions budgétaires proposées, notamment l'USB.

Le gouvernement conservateur, depuis son arrivée au pouvoir, dévalue les universités et se sert de la pandémie pour poursuivre ce programme de sabotage. Au lieu de reconnaître la valeur sociétale des universités, notamment durant une période de crise économique, le gouvernement y voit plutôt une occasion de réduire les dépenses de façon substantielle dans le secteur de l'éducation postsecondaire en se servant de la pandémie comme prétexte.

En dépit de nombreuses mises en garde des économistes et des gens d'affaires de toutes allégeances idéologiques, en pleine crise pandémique, les mesures d'austérité du gouvernement sont devenues endémiques. Ces mesures, qui se traduisent par d'importantes réductions des services publics, risquent de compromettre non seulement la relance économique, mais aussi les principes d'équité chers à la société manitobaine.

La levée de boucliers de la société civile, les objections des dirigeants du monde des affaires et le front commun des professeurs, des employés de soutien et des étudiants ont amené le gouvernement à faire heureusement volte-face quant aux compressions budgétaires qu'il souhaitait imposer aux universités, compressions qui auraient pu s'élever à 30 %. Or cette volte-face s'est accompagnée d'une mesure portant atteinte à l'autonomie des universités. Ainsi, le gouvernement exige dorénavant d'avoir un droit de regard sur la façon dont les universités dépensent les sommes qui leur sont allouées. N'est-on pas justifié de se demander si ces menaces de restrictions budgétaires ne sont pas qu'un prétexte pour permettre au gouvernement de s'ingérer davantage dans le fonctionnement des universités?

Le dernier élément sur lequel je souhaite m'arrêter confirme cette hypothèse. Il s'agit de la question du financement des universités basé sur des mesures de productivité et, plus spécifiquement, sur la loi 33, *The Advanced Education Administration Amendment Act*, qui est une mesure prise en ce sens. Cette loi qui veut redéfinir le financement des universités sur la base de leur rendement est au cœur de la stratégie des conservateurs dans le but de réduire le financement provincial. Ce rendement peut se mesurer à partir de différents indicateurs qui n'ont rien à voir avec la mission fondamentale de l'Université. On envisage ainsi de financer l'université selon son taux de diplomation, ce qui risque de la transformer en usine à diplômés. De deux choses l'une, soit, inconsciemment ou non, les critères de diplomation seront revus à la baisse, soit les universités orienteront leur recrutement vers les étudiants qui ont historiquement montré un taux de diplomation supérieur, ce qui limitera encore davantage l'accès à des groupes marginalisés, notamment les étudiants venant de familles modestes ou les Autochtones<sup>18</sup>. Le financement provincial d'une université pourra aussi être déterminé en fonction du salaire gagné par ses diplômés. Ainsi, plus les diplômés obtiendront des emplois bien rémunérés, plus le gouvernement provincial bonifiera son financement à l'université.

Il s'agit là d'une tentative à peine voilée de réduire le financement public des universités, comme cela a été le cas dans toutes les autres juridictions où ce modèle de

---

<sup>18</sup> Les recherches montrent que partout où ce système a été implanté, l'Université est devenue moins accessible. Voir la récente méta-analyse de Justin C. Ortagus, Robert Kelchen, Kelly Rosinger et Nicholas Voorhees, « Performance-based funding in American higher education: A systematic synthesis of the intended and unintended consequences », *Educational Evaluation and Policy Analysis*, vol. 42, n° 4 (2020), p. 520-550.

financement a été adopté, notamment dans le sud des États-Unis. Le gouvernement dit d'ailleurs ouvertement s'inspirer du Tennessee Model, un État où la pauvreté est importante et où les inégalités sociales sont en hausse.

La loi 33 risque de compromettre tant l'accessibilité à l'université que son autonomie. En ne limitant pas les augmentations annuelles des droits de scolarité, elle nuit à l'accessibilité aux études supérieures. En voulant instaurer un régime de droits de scolarité différentiel en fonction des programmes, elle mine son autonomie. Le gouvernement souhaite moduler les droits de scolarité en fonction de la rentabilité ou du rendement des programmes sur le marché du travail. Plus un programme formera des travailleurs qui seront bien rémunérés plus tard, moins il en coûtera à l'étudiant pour s'y inscrire. Inutile de dire que cet aspect de la loi 33 repose sur une vision à court terme et sur une conception ultra-utilitariste de l'enseignement universitaire. Bien que les universités puissent former les étudiants dans le but qu'ils obtiennent une carrière enrichissante, leur mission ne se réduit pas à cela. Les universités transmettent aux étudiants des compétences qui leur permettront d'exceller comme employés, mais également comme membres à part entière de la société, comme *citoyens*. L'université est un moteur de croissance économique à l'échelle locale, nationale et mondiale. De plus, elle forme les dirigeants de demain. Au Manitoba, les diplômés universitaires ont le plus bas taux de chômage (quasi le plein emploi) et les salaires les plus élevés dans notre société. *If it ain't broke, don't fix it*. De plus, une université comme l'USB risque d'être plus affectée par cette loi dans la mesure où elle offre relativement peu de programmes professionnels, tant prisés par les conservateurs. L'austérité, du reste, affecte toujours davantage les établissements de la minorité.



La loi 33 soulève aussi un paradoxe. Évaluer les universités sur la base de leur rendement, peu importe les indicateurs retenus, exigera la mise en place d'un tout nouveau système bureaucratique pour mettre en œuvre cette loi. Comment un gouvernement qui considère que la fonction publique est déjà trop volumineuse peut-il rester cohérent avec lui-même en adoptant une loi qui augmentera considérablement le *red tape* dans la gestion des universités?

À la suite de notre exposé schématique, un constat s'impose : il est clair que le gouvernement provincial actuel n'apprécie pas l'enseignement public à sa juste valeur et comprend mal ce que font les universités et leur mission fondamentale. C'est pour cette raison que la FAPUM organise présentement une vaste campagne pour défendre l'Université et est en train de nouer des alliances stratégiques avec d'autres employés des services publics, tels que les infirmières et les enseignants. La récente grève à l'Université du Manitoba, qui s'est prolongée pendant quelque 50 jours, n'est pas étrangère à cette mobilisation. Cette campagne de mobilisation, on l'espère, saura prévenir des désastres comme celui de la Laurentian University.

Terminons avec un peu d'ironie : le gouvernement provincial réduit le financement des universités, tout en voulant augmenter son emprise sur elles. On est en droit de se demander qui, dans l'avenir, saura s'opposer aux actions cyniques de ce gouvernement si l'Université n'a plus les moyens de contribuer à la formation critique des citoyens.

## Références

- Bourdieu, Pierre, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d’agir, 2001.
- Breton, Raymond, « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, vol. 70, n° 2, 1964, p. 193-205.
- Dubé, Paul, « Le CEFCO, d’hier à demain : un vecteur de rencontres et de réflexions pour un imaginaire de la francophonie de l’Ouest canadien », *Cahiers franco-canadiens de l’Ouest*, vol. 30, n° 2, 2018, p. 252.
- Eichler, Ralph, « Lettre de mandat aux universités », 19 décembre 2019, [https://www.edu.gov.mb.ca/des/pdf/lettre\\_mandat.pdf](https://www.edu.gov.mb.ca/des/pdf/lettre_mandat.pdf) (25 juillet 2022).
- Gouvernement du Manitoba, « Premier’s Economic Opportunities Advisory Board Established to Lead Manitoba’s Economic Recovery and Growth », 13 mai 2020, <https://news.gov.mb.ca/news/index.html?item=48137&posted=2020-05-13> (25 juillet 2022).
- Gouvernement du Manitoba, *Loi sur l’Université de Saint-Boniface*, <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/2011/c01611f.php> (25 juillet 2022).
- Hillman, Nicholas W., Alisa Hicklin Fryar et Valerie Crespino-Trujillo, « Evaluating the Impact of Performance Funding in Ohio and Tennessee », *American Educational Research Journal*, vol. 55, n° 1, 2018, p. 144-170.
- Mihelakis, Eftihia et Patrick Noël, « L’identité de la recherche en français au Manitoba : aspects sociologiques et épistémologiques », projet de recherche en partenariat avec l’Acfas-Manitoba.
- Noël, Patrick et Étienne Rivard, « Pallister mine le financement et l’autonomie des universités », *La Liberté*, 3 juin 2020, reproduit sur : <https://www.appusb.ca/pallister-mine-le-financement-et-lautonomie-des-universites/> (25 juillet 2022).
- Pelletier, Laura, « Acfas et francophonie canadienne : toute une histoire... », *Magazine de l’Acfas*, 8 mai 2019, <https://www.acfas.ca/publications/magazine/2019/05/acfas-francophonie-canadienne-toute-histoire> (25 juillet 2022).

Radio-Canada, « Licenciement massif et annulation de 69 programmes à l'Université Laurentienne », *Société Radio-Canada*, 12 avril 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1784144/nord-ontario-enseignement-francais-programmes-abolis> (25 juillet 2022).